

## AR PRÉCIS - LES PORTES EN RÉ - Compte Administratif

017-211702865-20210325-CCAS\_2021\_01\_B-6F  
Reçu le 08/04/2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil d'Administration afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; Ainsi, il présente les résultats comptables de l'exercice N-1.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 25 mars 2021 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

### - Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 - CCAS LES PORTES	2 686,53	39 073,98	0,00	4 967,53
<b>Total</b>	<b>2 686,53</b>	<b>39 073,98</b>	<b>0,00</b>	<b>4 967,53</b>

Hors reprise de l'excédent antérieur, la section de fonctionnement fait ressortir un déficit de 2 259.53 au titre de l'exercice 2020.

Il n'y a eu aucune opération d'investissement en 2020, que ce soit en recettes ou en dépenses. Le résultat obtenu provient du report excédentaire de l'année N-1.

- Représentation graphique du budget principal -

AR PREFECTURE

Dépenses Recettes  
017-21170200-20210325-CCAS\_2021\_Recette  
Reçu le 08/04/2021

Subventions et participations : 2 686,53 €

Excédent antérieur : 39 073,98 €

Autre : 0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Depenses d'equipement : 0,00 €

Recettes

Excédent antérieur : 4 967,53 €